

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre	e réservé à l'autorité environnementale						
Date de réception :		Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
14/04/2017		14/04/2017	F01117P0072					
1. Intitulé du projet								
Programme immobilier « Montévrain - ZAC des Frênes Lot FL3 » dans la commune de Montévrain (77)								
2. Identification	du (ou	des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique								
Nom		Prénom						
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	SI	NC VINCI IMMOBILIER RESIDENTIEL						
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne more		émi VIAL-COLLET						
RCS / SIRET 4 3 5 1 6 6	2 8 5	Nanterre Forme juridique	SNC					
		vaka damanda Vannava ahlimakain						
Joh	nez a	votre demande l'annexe obligatoire	n°1					
3. Catégorie(s) applicable(s) du ta		es seuils et critères annexé à l'article R. 12 ensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et					
N° de catégorie et sous catégorie	(Pré	Caractéristiques du projet au regard des ciser les éventuelles rubriques issues d'au						
Rubrique 39° « Travaux, constructior opérations d'aménagement y compris d donnant lieu à un permis d'aménager permis de construire, ou à une procéd de zone d'aménagement concer	un Sui ure Sui	rface de plancher : 16 839 m² rface du terrain d'assiette : 17 823 m²						
	4. (Caractéristiques générales du projet						
Doivent être annexées au présent foi		les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les év								
Le projet, porté par la SNC VINCI IMMOB correspondant à la réalisation de 237 log	LIER RESI ements,	IDENTIEL, consiste en la réalisation d'un progra une halle centrale et quelques commerces.	mme de 16 839 m² de surface de plancher					
Le terrain de l'opération a une superficie de 17 823 m². Il s'agit d'anciens terrains agricoles enfrichés. Aucune construction n'est présente dans l'emprise du site. L'opération ne nécessite donc pas de démolition préalable.								
Le terrain s'insère dans la continuité du tissu urbain existant et à venir (nombreuses ZAC en cours de réalisation).								
Le projet se compose d'un ensemble de 6 bâtiments en R+3 répartis autour d'une halle centrale en R+1, reposant sur 1 niveau de sous-sol accueillant le stationnement nécessaire aux besoins des logements. Le stationnement des commerces est géré en surface.								
Les 10 908 m² d'espace libre de construction feront l'objet d'un aménagement paysager (6 723 m² d'espaces verts dont 5 744 m² de pleine terre et 92 arbres plantés).								
Voir Annexe 4.								

4.2 Objectifs du projet

La commune de Montévrain a connu une forte croissance urbaine depuis les années 70 en lien avec la création de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, l'implantation à proximité du parc Eurodisney et plus récemment l'émergence du pôle urbain Val d'Europe.

La dynamique démographique du territoire s'est traduite par de nombreuses opérations d'aménagement, principalement sous forme de ZAC. 11 ZAC à dominante économique, à dominante d'habitat ou mixtes se développent sur la commune (voir Annexe 9).

Le projet porté par la SNC VINCI IMMOBILIER RESIDENTIEL s'inscrit dans le périmètre de la ZAC des Frênes (lot FL3). La ZAC des Frênes a été créée en 1992, sur une emprise d'environ 78 hectares, correspondant à l'extension urbaine au sud du bourg. La ZAC se compose d'un programme immobilier mixte de logements et d'activités organisé autour d'un parc urbain de 21 hectares. Une partie des opérations a déjà été réalisée ou sont en cours de réalisation (182 000 m² déjà construits ou en cours pour une surface autorisée de 248 500 m²).

La création de logements proposée répond aux objectifs de l'ensemble des documents de programmation, à l'échelle régionale (SDRIF), à l'échelle de la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (SCoT) et à l'échelle communale (PLU).

La commune souhaite conforter le rôle de Montévrain comme pôle urbain à fort potentiel en proposant notamment une offre de logements en adéquation avec les besoins des habitants. L'opération participe à l'atteinte de cet objectif.

L'implantation de commerces en rez-de-chaussée participe à une volonté de dynamique locale du quartier.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux

Le projet sera réalisé en plusieurs phases.

Les travaux comprendront successivement :

- · La préparation des terrains (terrassement).
- · La construction des bâtiments.
- L'aménagement et le paysagement des espaces extérieurs.

Calendrier

La durée des travaux sera de 36 mois avec un démarrage prévu en janvier 2018.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet aura une vocation principale d'habitat complétée par une offre commerciale de proximité (commerces en rez-de-chaussée) et une halle centrale dédiée à l'accueil d'activité de proximité.

L'opération prévoit la réalisation de programme de logements en accession qui seront gérés dans le cadre d'une ou plusieurs copropriétés.

La gestion du stationnement se fera en sous-sol (1 niveau) pour les logements (297 places) et en aérien pour les commerces (52 places).

L'accès au parking en sous-sol se fera depuis l'avenue de la Société des Nations et la sortie sur la rue Edouard Buffard.

Le projet comprend un volet paysager avec la végétalisation de 6723 m² (dont 5 744 m² de pleine terre).

La localisation des commerces en rez-de-chaussée participera à l'animation du secteur.

Voir Annexe 4.

	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autoris					
Permis de construire	5, 13, 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15	(3)				
	orojet et superficie globale de l'opération - préciser deurs caractéristiques	les unités de mesure utilisées Valeur(s)				
Gidne	Assiette de l'opération					
	Surface plancher					
	dont surface de plancher de commerces					
	dont surface de plancher de logements	. 14 770 m² (soit 237 logements)				
	Emprise au sol des constructions	6 915 m²				
	Surface d'espace vert (dont pleine terre)	m² dont 5 744 m² de pleine terre				
	Hauteur max des constructions	R+3				
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques Long. 2 ° 4	<u>5 '37 "E</u> Lat. <u>48</u> °51 <u>56</u> "N				
d'implantation						
Rue Edouard Buffard / Avenue la société des nations 77144 Montévrain SEINE-ET-MARNE (77) Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:						
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui Non X 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non Non C						
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	0	X	Le terrain de l'opération n'est pas compris dans une ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches se situent à plus de 3 km de l'opération («ZNIEFF de type 2 - Forêt de Vallières et carrières souterraines à Annet-sur-Marne», ZNIEFF de type 2 - Marais du refuge, ZNIEFF de type 1 - Vallée de la Marne de Copupvray à Pomponne»). Voir Annexe 7.
En zone de montagne ?		X	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Le site du projet n'est pas compris dans une zone couverte par un Arrêté de Protection Biotope (APB). L'APB le plus proche se situe à environ 4 km au nord (« <i>Marais des Lesches</i> »). Voir Annexe 7.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	Sans objet
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		La commune de Montévrain est couverte par le Plan de Prévention au bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures terrestres relevant de l'Etat dans le département de Seine-et-Marne, approuvé en janvier 2013 et le PPBE du réseau routier départemental, approuvé en juin 2012. Le PPBE de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire est en cours d'élaboration. Les axes de transport localisés à proximité du site du projet ne sont pas directement concernés par ces plans.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Le terrain de l'opération n'est pas concerné. Les éléments de patrimoine les plus proches se situent à plus de 1 km de l'opération (monument classé «Eglise Saint-Remy de Montévrain»). Il n'existe pas de co-visibilité entre le site et ces éléments. Voir Annexe 7.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Une cartographie des zones humides potentielles est établie par la DRIEE Île-de-France. Le site de l'opération n'est pas concerné. Voir Annexe 7.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Un Plan de Prévention des Risques « Mouvements de terrain et de tassements différentiels » a été prescrit en 2001 pour la commune. L'aléa retrait gonflement des argiles est faible pour l'ensemble du périmètre. Une étude de sols est en cours. Les recommandations formulées dans le cadre de cet accompagnement technique seront prises en compte dans la conception et la réalisation du projet. Montévrain est exposée au risque de débordement de la Marne et est à ce titre couverte par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) « Vallée de la Marne d'Isles-les-Villenay à Saint-Thibault-des-Vignes » approuvé en 2009. Le PPRI a établi un zonage en croisant l'aléa avec l'occupation du sol. Dans chaque zone s'applique un règlement qui a pour objectif la prévention du risque inondation. Le site du projet n'est pas concerné. Montévrain n'est pas concernée par l'application d'un Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRt).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	П	X	Aucun site BASOL ou sites Basias n'est référencé au droit du périmètre opérationnel. La DRIEE ne recense pas de zone à risque de pollution dans ou à proximité du site du projet. Une étude pollution est en cours (finalisation fin avril). Les recommandations formulées dans le cadre de cet accompagnement technique seront prises en compte dans la conception, la réalisation et l'exploitation du projet. Voir Annexe 7.
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		La commune de Montevrain se trouve dans la ZRE de l'albien-néocomien. La nappe de l'albien-néocomien concerne l'intégralité de la région lle-de-France. Une demande d'autorisation de prélèvement dans la ZRE est nécessaire dès le seuil de 8m³/h au lieu de 80 m³/h dans le cas général.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	Le site du projet n'est pas concerné.
Dans un site inscrit ?		X	Le projet n'est pas compris dans un site inscrit au titre du code de l'environnement. Le site le plus proche se situe à environ 4 km à l'ouest (« Abords du château de Guermantes et Vallée de la Gondoire »). Voir Annexe 7.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	Le terrain du projet se situe à environ 3,7 km de la ZPS n°FR1112003 « <i>Boucles de la Marne</i> » Voir Annexe 6.
D'un site classé ?		X	Le projet n'est pas compris dans un site classé au titre du code de l'environnement. Les sites classés le plus proche se situe à environ 3 km de l'opération (« Sites des vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire », « Château et parc ») Voir Annexe 7.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	П	X	Le projet sera à l'origine de l'arrivée de nouveaux habitants liés à la construction de 237 logements. La consommation journalière moyenne en eau potable pour un habitant francilien est estimée à 141 L/jour. La volonté de limiter ces consommations est prise en compte dans la conception du projet (équipements appropriés des sanitaires, utilisation d'essences locales nécessitant peu d'entretien). Le projet fait l'objet d'une certification NF Habitat. Aucun prélèvement d'eau ne sera effectué au droit du site. La ressource en eau
				potable utilisée pour l'alimentation de la commune est d'origine superficielle (La Marne et la Dhuys).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications	X		La cartographie du BRGM indique un risque de remontées de nappe très faible pour l'ensemble du site d'étude. Des études conduites antérieurement sur le secteur indiquent des niveaux d'eau vers 2,85 m/3 m de profondeur. Le projet prévoit la réalisation d'un niveau de sous-sol. En première approche, le fond de fouille du projet devrait être établi vers 3/3,5 m de profondeur, soit à hauteur des niveaux d'eau relevés.
Ressources	prévisibles des masses d'eau souterraines ?			Un suivi piézometrique sera réalisé afin de définir les niveaux d'eau de référence, identifier les incidences potentielles du projet, définir les conditions d'exécution des travaux et prévoir les solutions de protection du sous-sol adéquates vis-à-vis des eaux souterraines en phase définitive. La maîtrise d'ouvrage procédera, si nécessaire, aux demandes d'autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau.
Ressources			40	La réalisation d'un niveau de sous-sol implique l'excavation de sols. Le fond de fouille devrait être établi vers 3/3,5 m par rapport à la plate-forme actuelle. L'exécution des fouilles recoupe de la terre végétal, des remblais, des limons et des argiles à meulières.
	Est-il excédentaire en matériaux ?			Une étude de sols est en cours de réalisation. Les recommandations formulées dans le cadre de cet accompagnement technique seront prises en compte dans la conception et la réalisation du projet. Cela concerne notamment l'extraction des matériaux, leur possible réutilisation en place et leur évacuation vers des filières de stockage adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		La réalisation de l'opération nécessite un apport de matériaux de construction selon les filières traditionnelles en lle-de-France. Le projet intègre des espaces verts et paysagers (6723 m² dont 5 744 m² de pleine terre). L'aménagement de ces espaces nécessitera un apport en terre végétale. La possibilité de réutiliser la terre végétale présente sur le site pour le paysagement est étudiée.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des			La maîtrise d'ouvrage a lancé la réalisation d'un inventaire faune-flore qui sera réalisé sur plusieurs saisons.
	dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Le projet conserve les éléments arborés et arbustifs présents au sud du périmètre. Le projet prévoit un volet paysager (6723 m² d'espaces verts, dont 5 744 m² de pleine terre, composés d'une strate herbacée, arbustive et arborée (92 arbres plantés). Le paysagement de l'opération se fait en cohérence avec les éléments de la trame verte locale. Le projet prévoit également la végétalisation de 326 m² de toiture.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	Le projet n'engendre aucune activité susceptible de représenter une menace à une échelle pouvant impacter les habitats ou espèces inscrits au formulaire standard de données des sites Natura 2000 les plus proches (FR1112003 - Boucles de la Marne - à environ 3,7 km au nord du site). Le projet est séparé du site Natura 2000 par des axes de transports terrestres, des zones urbanisées sans connexion écologique directe, et est à une distance significative sans connexion hydraulique. Voir Annexe 6.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		K	Le projet n'engendre aucune activité susceptible de représenter une menace à une échelle pouvant impacter les zones à sensibilité particulières énumérées précédemment.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le projet entraîne la consommation d'environ 1,7 hectares de friche herbacé ayant eu par le passé une vocation agricole.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	La commune de Montévrain est traversée par un flux de transports de matièr dangereuses (route et canalisation de gaz). Le site du projet n'est pas concerné. Le site de l'inspection des installations classées recense 1 Installation Class pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dans la commune. Aucune de clCPE n'est classée SEVESO.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	Mouvements de terrain L'aléa retrait gonflement des argiles est faible pour le site. Les recommandatic formulées dans le cadre de l'étude de sols seront prises en compte dans les phas conception, travaux et exploitation. Inondation Le site du projet se situe en dehors d'une zone d'aléa identifié au PPRi. La gestion des eaux pluviales se fait à la parcelle (rejet possible vers le bassin rétention de la ZAC).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Le projet ne comprend pas d'activités dangereuses pour l'environnement ou la santé humaine. En phase chantier et en phase exploitation des dispositions sont prises pou prévenir, éviter et gérer les risques de pollution des sols et des eaux souterraines
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		En phase chantier, l'opération va générer un trafic d'engins lourds (évacuation déblais, apport de matériaux). Des dispositions sont prises dans le cadre du suivi chantier pour en limiter les impacts. Le projet va générer des déplacement liés à l'arrivée de nouveaux habitants. L déplacements seront principalement liés au déplacement domicile-travail. En considérant une taille moyenne des ménages sur la commune de 2,2 et un ta d'actifs ayant un emploi de 78,5 %, on peut estimer à environ 110 le nombre véhicules émis par le projet à l'heure de pointe du matin (0,27 véhicule émis / ac employé).
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par	X		Le projet est susceptible de générer des nuisances sonores. La période de chanti- est critique en la matière, notamment dans les phases de fonctionneme d'engins lourds. Des dispositions sont prises pour limiter les nuisances (phasag organisation). L'opération va transformer un site inoccupé en un secter résidentiel. L'ambiance sonore sera différente. Le périmètre d'étude n'est pas compris dans le couloir de bruit des infrastructures
	des nuisances sonores ?	П	X	de transport terrestre présentes à proximité. La carte de bruit disponible pou la commune de Montévrain indique un niveau sonore compris entre 55 et 6 dB(A) pour le périmètre (indicateur Lden) caractéristique d'une ambiance sonor relativement calme à modérée.

Est-il concerné par			Le projet n'est pas susceptible de générer des nuisances olfactives. Le périmètre d'étude n'est pas concerné par des nuisances olfactives.	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Le projet pourra générer de façon temporaire des vibrations liés aux engins de terrassement durant la phase travaux. Des dispositifs matériels limiteront la propagation des vibrations. Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Le projet sera à l'origine d'émissions lumineuses correspondant à l'éclairage des espaces extérieurs et des constructions : cheminements extérieurs, espaces collectifs, accès, bâtiments. Le niveau d'éclairage attendu est celui d'un quartier résidentiel avec un niveau plus prononcé au niveau de la façade commerciale. L'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels limite les heures d'éclairage des vitrines des magasins de commerce ou d'exposition. Le projet est concerné notamment par les émissions lumineuses des quartiers alentours et des éclairages des voiries qui le bordent.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Les émissions polluantes générées par le projet correspondent aux émissions de particules et de gaz à effet de serre normalement attendues dans le cadre du fonctionnement d'un quartier mixte (chauffage, circulations locales).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le projet engendre le rejet d'eaux pluviales et d'eaux usées. Les eaux usées sont rejetées au réseau puis traitées au niveau de la STEP Seine Amont située à Valenton. La gestion des eaux pluviales se fait à la parcelle (rejet possible au niveau du bassin de rétention de la ZAC). Le projet comprend 6723 m² d'espaces végétalisés (dont 5 744 m² de pleine terre) et 326 m² de toiture végétalisée participant à limiter le ruissellement.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X		Le projet engendre des rejets d'eaux usées liés notamment au fonctionnement normal des bâtiments.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Le chantier sera à l'origine de production de déchets au cours des différentes phases : terrassement (déblais) et construction (déchets banals et dangereux). Les déchets seront de différentes natures (déchets inertes, déchets non dangereux, déchets dangereux) et seront envoyés dans des filières spécialisées en fonction de leur typologie. Le projet sera à l'origine d'une augmentation des quantités de déchets produits. Les déchets produits seront des déchets ménagers et assimilés. Le projet prévoit des locaux de stockage adaptés.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Il n'existe pas de co-visibilité entre le site et les éléments de patrimoine identifiés dans la partie 5. L'aménagement paysager proposé participe à l'intégration des constructions dans le paysage urbain. Dans le cadre de l'opération, la maîtrise d'ouvrage a sollicité la DRAC concernant les éventuelles prescriptions relatives à l'archéologie préventive. Aucune prescription n'a été formulée.			
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X		La mutation du secteur en zone à vocation résidentielle occasionnera des modifications en termes d'usages, d'ambiance paysagère et de structuration de l'espace.			
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :			
Voir Annexe 9. La commune compte de nombreuses opérations d'aménagement d'ensemble. Parmi les projets identifiés au titre des effets cumulés on peut notamment citer la ZAC « Ecoquartier de Montévrain » dont l'avis de l'autorité environnementale a été rendu le 31 octobre 2014. Le site du projet s'inscrit dans le prolongement de cette ZAC.							
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décr			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Mesures d'évitement

Dans la phase de conception du projet, plusieurs études techniques ont été lancées ou vont être lancées au regard des enjeux identifiés pour le site (géotechnique, relevé piézométrique, pollution, inventaire biodiversité).

Les recommandations formulées seront mises en oeuvre par la maîtrise d'ouvrage dans les phases de conception, de réalisation et d'exploitation de l'opération.

Un suivi piézométrique et une estimation du Niveau des Plus Hautes Eaux seront réalisées afin de vérifier les conditions d'exécution des travaux en phase provisoire et de prévoir les solutions de protection du sous-sol adéquates vis-à-vis des eaux souterraines en phase définitive.

Mesures de réduction

Les travaux sont réalisés dans le respect de l'environnement et des riverains. Des efforts sont réalisés pour maîtriser le bruit, la pollution de l'eau et des sols, les poussières, les déchets et les dégradations pour un chantier à faibles nuisances.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La maîtrise d'ouvrage a pris des dispositions pour concevoir le projet en tenant compte de l'environnement. Les différentes études techniques, lancées s'inscrivent dans une démarche itérative avec pour objectif d'orienter la maîtrise d'ouvrage sur des choix d'aménagement compatibles avec les enjeux environnementaux identifiés. Aussi il est estimé que le projet peut-être dispensé d'étude d'impact, les thématiques à enjeu faisant l'objet d'études techniques spécifiques. A ce titre les études concourant à l'évaluation environnementale du projet, sont les suivantes : Études de conception architecturale et paysagère (en cours), Étude de sols y compris relevés des niveau d'eau et estimation du NPHE (en cours), Diagnostic de pollutions des sols (en cours), Inventaire faune flore (en cours).

A noter par ailleurs, qu'une demande de cas par cas a été déposée en 2013, par un autre pétitionnaire, pour le même terrain et un projet équivalent. Cette demande avait donné lieu à une dispense d'étude d'impact (décision n°DRIEE-SDDTE-2013-150 du 20 août 2013).

Voir Annexe 10.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_		
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	х
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	х
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	х
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée (partie 5)

Annexe 8 - Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine (partie 6)

Annexe 9 - Localisation des autres projets connus avec lesquels les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées (partie 6.2)

Annexe 10 - Décision n°DRIEE-SDDTE-2013-150 du 20 août 2013

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Boulogne Billancourt

le, 14/04/2017

Signature

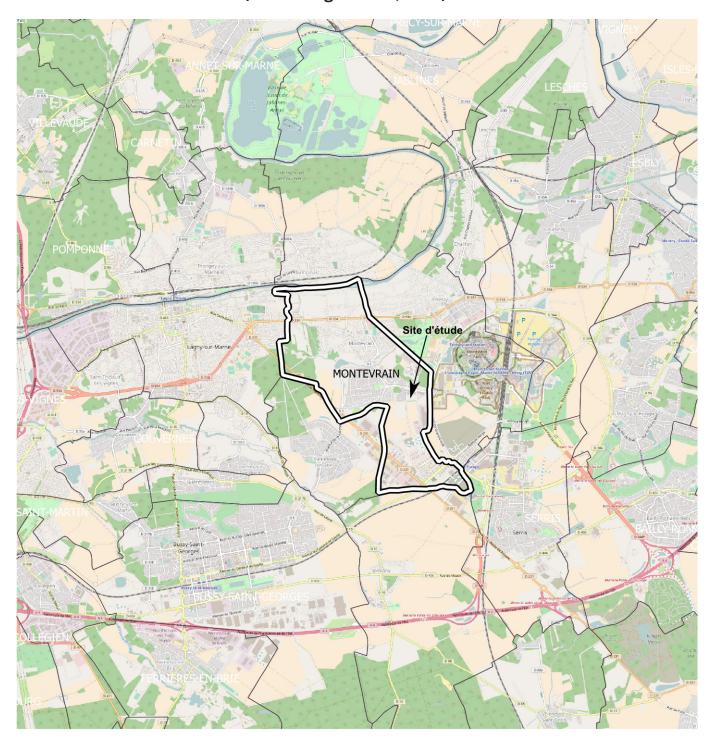
SNEGUMCI IMMADBILLEROREISTERTIEL

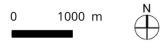
Au capital de 1500 €

Siège Social : 59 rue Yves Kermen

92650 Boulogne Billancourt Cedex Insérez votre signatura en Cliquap Laur de cedre régles jus 435 166 285 RCS NANTERRE

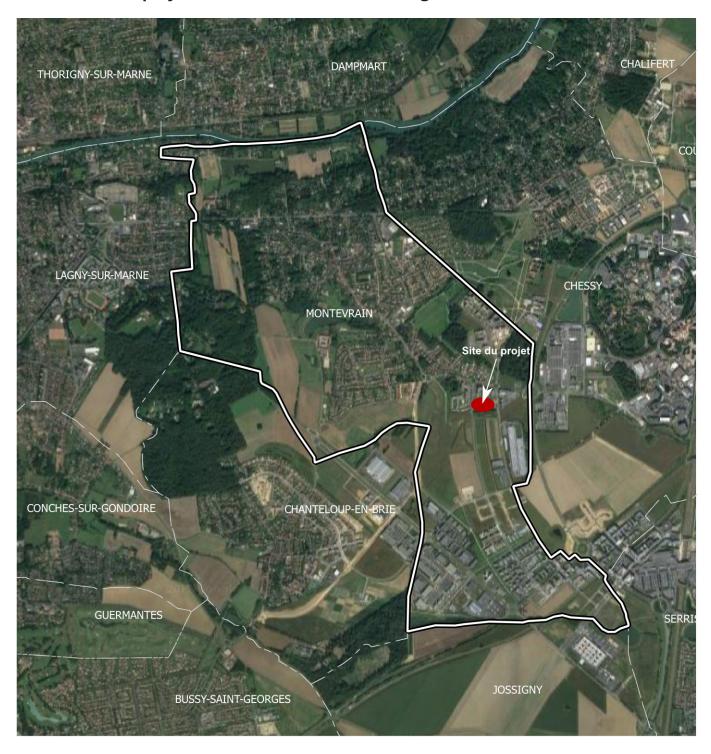
Localisation de la commune (Fond Googlestreet, 2017)





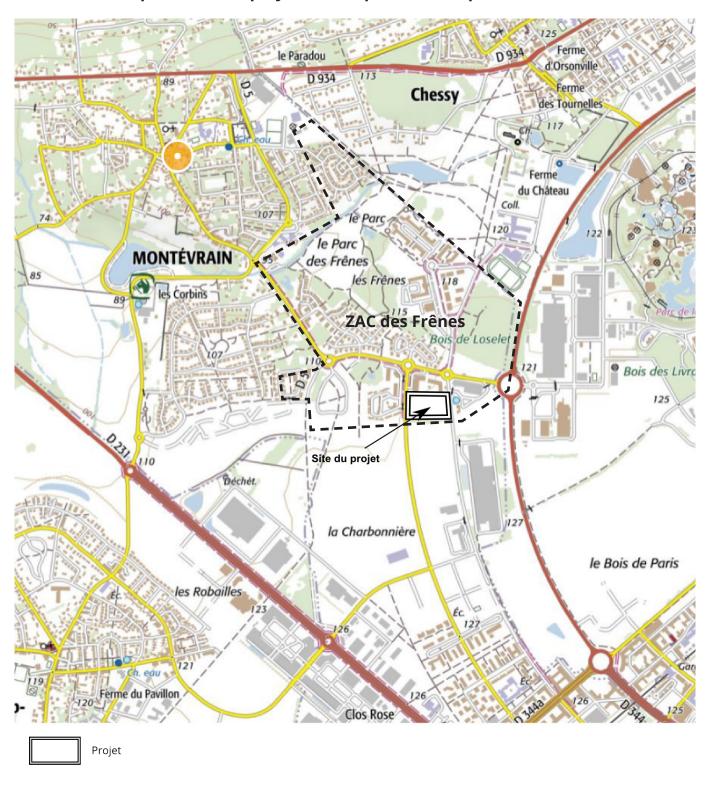


Localisation du projet dans la commune (Fond Googlesatellite, 2017)





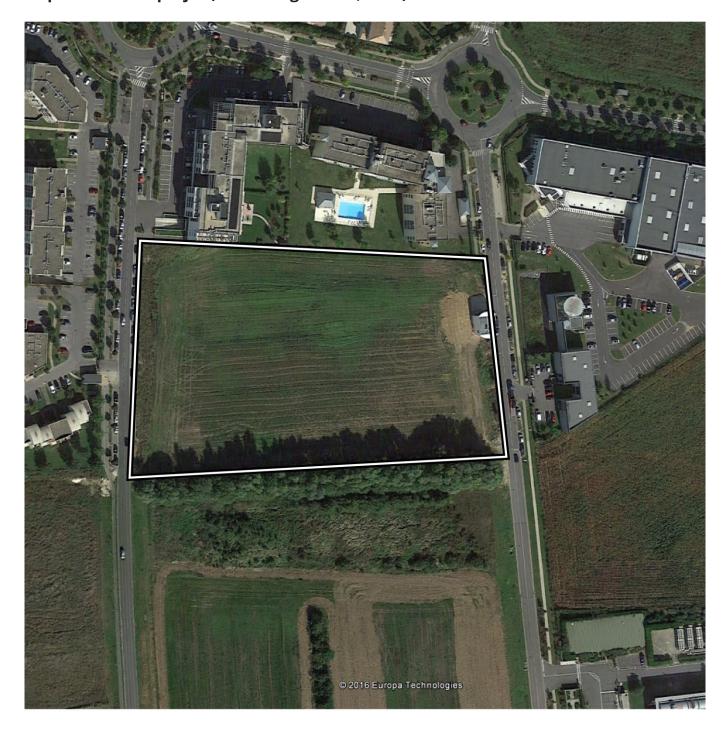
Localisation du périmètre du projet (Fond OpenStreetMap, 2017)







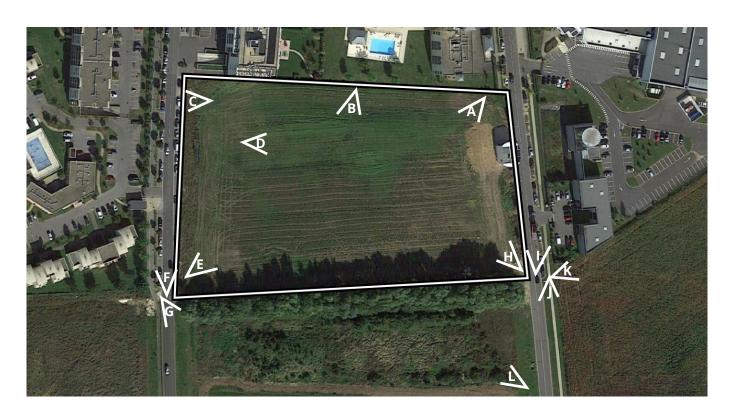
Le périmètre du projet (Fond GoogleEarth, 2017)



	•
1 1	I Proiet
	,-,-

0_____25 m

Le site du projet (source TRANS-FAIRE, 22 mars 2017)











TRANS FAIRE

















Les abords du site du projet (source TRANS-FAIRE, 22 mars 2017)











TRANS FAIRE





G - Avenue de la Société des Nations



l - Avenue de la Société des Nations



F - Bâti au nord du site du projet



Avenue de la Société des Nations





L - Avenue de la Société des Nations

Plan masse de l'opération (source Studio Hybride Architecte, avril 2017)





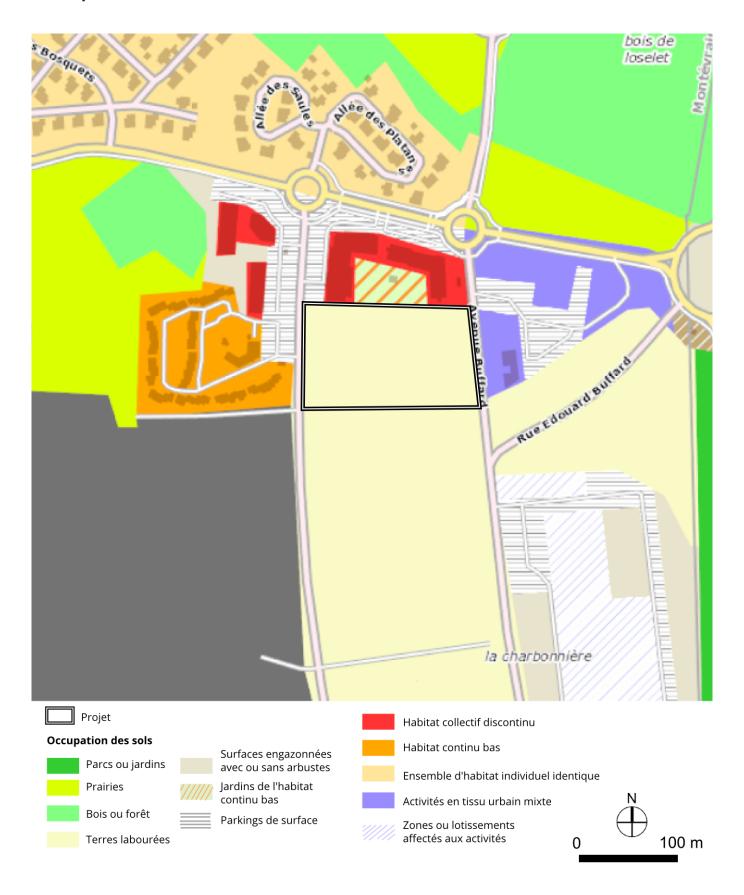
Le site et ses abords (source GoogleEarth, 2017)







L'occupation des sols (source IAU Ile-de-France, 2017)



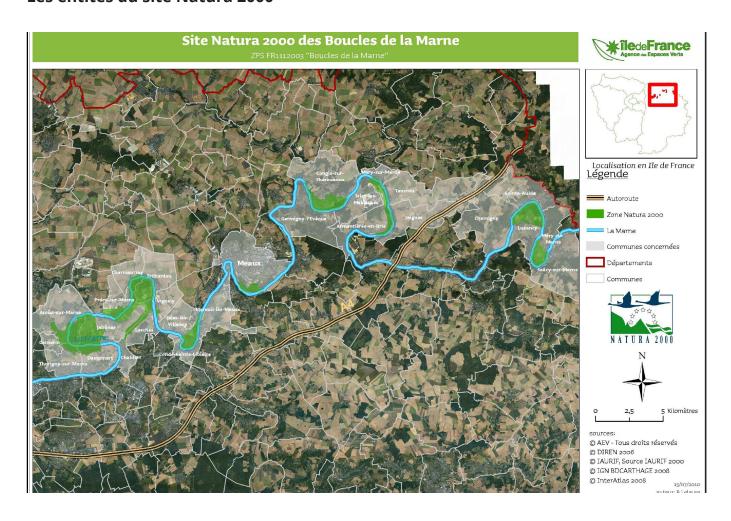
Situation par rapport aux sites Natura 2000

Aucun sites Natura 2000 n'est présent dans la commune de Montévrain. Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone de Protection Spéciale ZPS n°FR1112003 « *Boucles de la Marne* » située à environ 3,7 km au nord du site du projet.

Le formulaire standard de données du site est donné ci-après.

Le site Natura 2000 FR1112003 des « *Boucles de la Marne* » couvre une surface de 2641 ha. Il comprend huit entités (boucles) depuis la Base de plein air de Jablines-Annet à la Boucle de Mery-sur-Marne.

Les entités du site Natura 2000





Situation par rapport aux sites Natura 2000 (source INPN, 2017)

